



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière de la Ville, que le règlement numéro 841-19 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de quatre-millions-quatre-cent-treize-mille dollars (4 413 000 \$) été adopté comme suit :

- | | |
|--|-----------------------|
| .- Avis de motion: | 11 décembre 2018 |
| .- Dépôt du projet de règlement : | 11 décembre 2018 |
| .- Adoption: | 15 janvier 2019 |
| .- Approbation par les personnes habiles à voter : | 22 et 23 janvier 2019 |
| .- Approbation du Ministère des Affaires municipales et Habitation | 27 février 2019 |
| .- Entrée en vigueur: | 28 février 2019 |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 28 février 2019

(Signé) Pascalie Tanguay

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière